



FEE Bat Groupement - Choisir le groupement d'entreprises pour développer son activité de rénovation énergétique



DURÉE

1 jour (8 heures)
8h/jour

PRIX

222,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement
non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise, artisans,
responsables techniques en
rénovation énergétique

PRÉREQUIS

Avoir suivi le stage de
formation RENOVE
Maîtrise de la langue
française

PÉDAGOGIE

Apports théoriques et
études de cas sur poste
informatique équipé

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,
juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des
connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

But : Connaître, maîtriser et mettre en oeuvre les formes de groupement d'entreprises pour développer son activité de rénovation énergétique

- ✓ **Etre convaincu** de l'intérêt du groupement
- ✓ **Savoir choisir** la forme juridique la mieux adaptée à son projet de groupement d'entreprise
- ✓ **Savoir s'organiser** pour proposer et mettre en oeuvre une offre d'amélioration énergétique intégrant plusieurs corps de métier
- ✓ **Maîtriser** l'organisation et la planification du chantier
- ✓ **Savoir valoriser** le groupement d'entreprises auprès de son client

PROGRAMME

MATIN

Introduction : Ouverture du stage

Etre convaincu de l'intérêt du
groupement d'entreprises

Savoir choisir la forme juridique la mieux
adaptée à son projet de groupement
d'entreprise

Savoir s'organiser pour proposer et
mettre en oeuvre une offre
d'amélioration énergétique intégrant
plusieurs corps de métiers

- ✓ Rappel des points clés du module RENOVE
- ✓ Savoir constituer un groupement :
quelles compétences fédérer ?
- ✓ Savoir faire fonctionner un
groupement, savoir s'insérer dans un
groupement

APRES-MIDI

Savoir s'organiser pour proposer et mettre
en oeuvre une offre d'amélioration
énergétique intégrant plusieurs corps de
métiers (suite et fin)

Maîtriser l'organisation et la planification du
chantier

Savoir valoriser le groupement d'entreprises
auprès de son client

Conclusion

- ✓ Vérification des acquis de la formation



VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.